



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 09/02/2017

Reçu en préfecture le 09/02/2017

ID : 033-200027068-20170131-2017_01_028-DE

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

2017-01-028 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Date de convocation : 25 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, au Complexe sportif - gymnase à la grande lande lieu-dit "ZI les boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Fabienne ROCHER , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Fabienne FONTENEAU, Kléber AUDINET, Mélanie BOISSAVIE, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Denis SIRDEY pouvoir à Thierry MARTY, Corinne VENAYRE pouvoir à Laurence ROUEDE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

EQUITE TERRITORIALE, ACCES DES HABITANTS AUX SERVICES
MODIFICATION STATUTAIRE : CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DE LA COMPETENCE INCENDIE
ET SECOURS

Envoyé en préfecture le 09/02/2017

Reçu en préfecture le 09/02/2017

Affiché le

ID : 033-200027068-20170131-2017_01_028-DE

Sur proposition de Monsieur Jean Luc LAMAISON, Vice-président en charge de l'équité territoriale et de l'accès des habitants aux services

Vu l'article 97 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), modifiant l'article L.1424-35 du CGCT relatif à la contribution des communes au budget du service départemental d'incendie et de secours,

Vu la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,
 Vu l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts,
 Vu l'article L5211-20 du CGCT relatif à la procédure de modification des statuts,
 Vu l'article L 5211-17 du CGCT, relatif aux transferts de compétences,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu le Bureau communautaire du 23 janvier 2017,

Monsieur le Président propose que les statuts de la Communauté d'Agglomération du Libournais soient modifiés afin d'intégrer la compétence « Incendie et Secours : contribution des communes membres au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Gironde »

Après en avoir délibéré,
 Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide:

- d'ajouter la compétence supplémentaire suivante aux statuts de La Cali« Incendie et Secours : contribution des communes membres au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Gironde »,
- de verser, à compter de l'année 2017 au SDIS les contributions au lieu et place des communes,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le projet de convention avec le SDIS lui permettant de verser en 2017 cette contribution,
- de réunir la CLECT afin d'évaluer le transfert de charges en résultant, conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts,
- de proposer, lors d'une prochaine séance, la modification des attributions de compensation qui résultent de ce transfert de compétence.

Monsieur le Président rappelle aux conseillers que le Conseil municipal de chaque commune dispose à compter de la notification de cette délibération d'un délai de 3 mois pour approuver la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. La modification est soumise à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'EPCI.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
 Fait à Libourne

Le Président,
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 07/02/2017

Reçu en préfecture le 07/02/2017

ID : 033-200027068-20170131-2017_01_026-DE

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

2017-01-026 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Date de convocation : 25 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, au Complexe sportif - gymnase à la grande lande lieu-dit "ZI les boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Fabienne ROCHER , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Fabienne FONTENEAU, Kléber AUDINET, Mélanie BOISSAVIE, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Denis SIRDEY pouvoir à Thierry MARTY, Corinne VENAYRE pouvoir à Laurence ROUEDE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

**EQUITE TERRITORIALE, ACCES DES HABITANTS AUX SERVICES
ADHESION AU SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMERIQUE**

2017-01-026 – 2/2

Envoyé en préfecture le 07/02/2017

Reçu en préfecture le 07/02/2017

Affiché le



ID : 033-200027068-20170131-2017_01_026-DE

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc LAMAISON, Vice-président en charge de l'équité territoriale et de l'accès des habitants aux services,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes du Brannais, de la Communauté de Communes du Sud libournais et de la Communauté d'agglomération du Libournais au syndicat mixte Gironde Numérique,

Vu les statuts dudit syndicat,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu l'article L.5211-41 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales qui précise que «L'ensemble des biens, droits et obligations de l'établissement public de coopération intercommunale transformé sont transférés au nouvel établissement public qui est substitué de plein droit à l'ancien établissement dans toutes les délibérations et tous les actes de ce dernier à la date de l'acte duquel la transformation est issue. L'ensemble des personnels de l'établissement transformé est réputé relever du nouvel établissement dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes.»,

Vu l'article L.5216-7 I du Code général des collectivités territoriales qui dispose que «Lorsqu'une partie des communes d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte fait partie d'une communauté d'agglomération, par création de cette communauté, par fusion d'établissements publics de coopération intercommunale pour constituer une communauté d'agglomération ou par transformation d'un établissement public de coopération intercommunale en communauté d'agglomération, et que cette communauté est incluse en totalité dans le syndicat, cette création, cette fusion ou cette transformation vaut retrait du syndicat des communes membres de la communauté pour les compétences visées aux I et II de l'article L. 5216-5 que le syndicat exerce.»,

Vu l'avis du Bureau en date du 23 janvier 2017,

Après en avoir délibéré,
Et à **l'unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire demande l'adhésion de La Cali au syndicat mixte Gironde Numérique.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 07/02/2017

Reçu en préfecture le 07/02/2017

ID : 033-200027068-20170131-2017_01_027-DE

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

2017-01-027 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Date de convocation : 25 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, au Complexe sportif - gymnase à la grande lande lieu-dit "ZI les boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Fabienne ROCHER , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Fabienne FONTENEAU, Kléber AUDINET, Mélanie BOISSAVIE, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIBE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Denis SIRDEY pouvoir à Thierry MARTY, Corinne VENAYRE pouvoir à Laurence ROUEDE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

EQUITE TERRITORIALE, ACCES DES HABITANTS AUX SERVICES DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMÉRIQUE

Envoyé en préfecture le 07/02/2017

Recu en préfecture le 07/02/2017

Antérieurement

ID : 033-200027068-20170131-2017_01_027-DE

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc LAMAISON, Vice-président en charge de l'équité territoriale et de l'accès des habitants aux services,

Vu les articles L. 5211-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics locaux ;

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organisation et au fonctionnement d'un Syndicat Mixte « ouvert » ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Gironde Numérique auquel adhère notre communauté.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

En application de l'article L 2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Les statuts du Syndicat Mixte Gironde Numérique stipulent :

- dans leur article 1 que : « Le syndicat est composé, autour du Département de la Gironde, de communautés de communes et d'agglomération œuvrant dans l'intérêt commun, à la création et à l'exploitation d'une infrastructure de haut débit. Le Département de la Gironde et les communautés précitées sont membres de droit ».

- et dans leur article 7 que : « Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués de ses membres. Les délégués sont élus par l'organe délibérant de chaque membre.

Chaque communauté de communes et d'agglomération est représentée au comité syndical par un délégué titulaire ou un délégué suppléant choisis par ces communautés.

Les délégués suppléants sont appelés à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement constaté du délégué titulaire.

La durée de mandat de chaque délégué expire lors du renouvellement de l'assemblée délibérante de l'organisme l'ayant désigné.

Le comité syndical délibère sur les affaires du syndicat, conformément à l'ordre du jour de chaque réunion.

Le Département de la Gironde est majoritaire dans la composition du comité syndical. Il est représenté par 8 délégués titulaires et 4 suppléants. Les délégués départementaux possèdent chacun 6 voix.

Le nombre de délégués de chaque établissement de coopération intercommunale, ainsi que le nombre de voix dont dispose ce dernier est fixé de la manière suivante : 1 délégué titulaire ou 1 délégué suppléant, disposant d'une voix ».

Vu l'avis du Bureau communautaire du 23 janvier 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant de la Communauté de d'agglomération du Libournais au sein du Syndicat Mixte Gironde Numérique :

Titulaire	Suppléant
Jean-Luc LAMAISON (Nérigean)	Jean-Philippe LE GAL (Libourne)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais